



# **REFERENTIEL PROFESSIONNEL**

## **DIPLÔME DE LA NOUVELLE CALEDONIE DE CONDUCTEUR DE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES (CTRM)**

**Niveau 3**

**VERSION : 2023**

1.	VUE SYNOPTIQUE DE L'EMPLOI-TYPE .....	3
2.	FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI TYPE .....	3
2.1.	Références.....	3
2.2.	Autres appellations de l'emploi type .....	3
2.3.	Définition de l'emploi type.....	3
2.4.	Contexte général d'exercice de l'emploi type.....	4
2.5.	Conditions d'exercice de l'emploi type .....	4
2.6.	Conditions d'accès à l'emploi.....	4
3.	ACTIVITES TYPE DE L'EMPLOI .....	5
3.1.	Liste des activités type .....	5
3.2.	Activité 1 : Réaliser le transport de marchandise avec un véhicule de plus de 3.5 tonnes de PTAC. ....	6
3.3.	Activité 2 : Assurer un rôle commercial et la gestion administrative de son poste .....	7
4.	COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'EMPLOI TYPE .....	8
4.1.	Liste des compétences associées à l'emploi type .....	8
4.2.	Compétence 1 : effectuer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises ..	9
4.3.	Compétence 2 : Conduire et manœuvrer un véhicule de plus de 3,5t de PTAC.....	11
4.4.	Compétence 3 : prévenir les risques liés au métier et réagir en cas d'accident .....	12
4.5.	Compétence 4 : diagnostiquer une anomalie et effectuer un dépannage simple .....	13
4.6.	Compétence 5 : préparer et organiser le transport de marchandise.....	14
4.7.	Compétence 6 : Effectuer les opérations de chargement et de livraison des marchandises .....	15
4.8.	Compétence 7 : renseigner les documents et transmettre les informations .....	16
5.	GLOSSAIRE TECHNIQUE DE L'EMPLOI .....	17
6.	GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE .....	18
7.	REVISION DES REFERENTIELS .....	21

**Note au lecteur : dans ce document le genre masculin est utilisé sans discrimination**

## 1. VUE SYNOPTIQUE DE L'EMPLOI-TYPE

ACTIVITES		COMPETENCES ASSOCIEES	
AT 1	Réaliser le transport de marchandises avec un véhicule-de plus de 3.5 tonnes de PTAC	C1	Effectuer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises
		C2	Conduire et manœuvrer un véhicule de plus de 3,5t de PTAC
		C3	Prévenir les risques liés au métier et réagir en cas d'accident
		C4	Diagnostiquer une anomalie et effectuer un dépannage simple
AT 2	Assurer un rôle commercial et la gestion administrative de son poste	C5	Préparer et organiser le transport de marchandises
		C6	Effectuer les opérations de chargement et de livraison des marchandises
		C7	Renseigner les documents et transmettre les informations

## 2. FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI TYPE

### 2.1. REFERENCES

Niveau de Qualification : 3<sup>1</sup>

Domaine : N - Transports et logistique

Spécialité : 311 u - Transport, manutention, magasinage

Fiche ROME : N4101 Conduite de transport de marchandises sur longue distance

Formacode® : Conduite poids lourd 318 16  
Transport marchandise 318 27

### 2.2. AUTRES APPELLATIONS DE L'EMPLOI TYPE

Chauffeur poids lourd  
Chauffeur livreur  
Conducteur routier marchandise  
Conducteur livreur

### 2.3. DEFINITION DE L'EMPLOI TYPE

Le conducteur de transport routier réalise le transport et la livraison de marchandises de façon autonome et optimisée, avec tout type de véhicule de plus de 3.5 tonnes de Poids Total Autorisé en Charge (PTAC), dans le respect des consignes reçues et de la réglementation en matière de conduite routière, de transport, d'hygiène et sécurité propres à l'exercice de son activité.

Il assure un rôle commercial auprès de ses différents fournisseurs et clients lors de la prise en charge et la livraison de marchandises. Il gère la partie administrative en renseignant et en s'assurant que les documents administratifs et commerciaux soient correctement remplis. Il représente son entreprise. Il respecte les engagements contractuels entre celle-ci et le bénéficiaire de la prestation de transport.

<sup>1</sup> Cadre des certifications professionnelles de 2019

## **2.4. CONTEXTE GENERAL D'EXERCICE DE L'EMPLOI TYPE**

Compte tenu de l'absence de réseau ferroviaire et d'un transport aérien réservé principalement aux personnes en Nouvelle-Calédonie, la route reste le moyen de transport privilégié et quasi exclusif pour la livraison de marchandises, activité essentielle pour le ravitaillement de toutes les communes de la Grande Terre. Le transport et la livraison de marchandises sur Nouméa et le Grand Nouméa entre les producteurs, les grossistes et les différents distributeurs de marchandises représentent également une partie importante du trafic.

Les conditions de travail (durée de travail, travail de nuit, rémunérations...) sont régies par la convention collective de la branche transports routiers.

Le conducteur peut évoluer dans sa carrière et devenir gérant de sa propre société.

## **2.5. CONDITIONS D'EXERCICE DE L'EMPLOI TYPE**

Le conducteur de transport routier exerce son métier soit :

- dans une entreprise de transport de marchandises agissant pour « compte d'autrui »,
- dans une entreprise d'un autre secteur professionnel réalisant elle-même le transport de ses marchandises avec ses propres moyens,
- pour une entreprise de location avec conducteur qui met à disposition des véhicules lourds et leur personnel de conduite,
- pour son propre compte.

Le conducteur de transport routier réalise l'essentiel de son activité sur la route et dans les locaux d'entreprises tierces qui l'accueillent soit lors de livraisons soit lors d'enlèvements de marchandises.

Il respecte les règles de sécurité de l'entreprise qui l'emploie et/ou l'accueille. Il véhicule l'image de son entreprise-

Son métier s'exerce en zone urbaine et sur le réseau routier de la Nouvelle-Calédonie.

En fonction de son employeur et des marchandises transportées, il commence souvent ses journées très tôt le matin et peut parfois travailler la nuit ou les weekends.

Une bonne condition physique et une bonne hygiène de vie sont indispensables.

Ses conditions de travail dépendent des paramètres suivants :

- Des limitations réglementaires locales
- De l'environnement (conditions climatiques, topographie du terrain, protocoles de sécurité, etc....)
- Du réseau routier utilisé et des contraintes liées au partage de ce réseau avec d'autres usagers
- De la nature de la marchandise transportée et de son conditionnement
- Du mode d'organisation du travail de l'entreprise et des délais de livraison pouvant être fixés par le client.

Le conducteur de transport routier véhicule l'image de l'entreprise. Son comportement et son langage doivent être adaptés aux différentes situations professionnelles (échanges avec les clients, les autres usagers de la route, les forces de l'ordre...).

Dans tous les cas, Il rend compte de son activité à son employeur.

## **2.6. CONDITIONS D'ACCES A L'EMPLOI**

Le conducteur de transport routier doit justifier au minimum d'un permis de conduire poids lourds (permis C) et être à jour des visites médicales d'aptitude à la conduite.

Les conducteurs de transport routier assurant le transport de matières dangereuses doivent être en conformité avec les exigences de qualification professionnelle prévues par la réglementation applicable en la matière.

### 3. ACTIVITES TYPE DE L'EMPLOI

#### 3.1. LISTE DES ACTIVITES TYPE

- ➔ ACTIVITE 1 (AT1) – Réaliser le transport et la livraison de marchandises avec un véhicule—de plus de 3,5 tonnes de PTAC
- ➔ ACTIVITE 2 (AT2) - Assurer un rôle commercial et la gestion administrative de son poste

#### CORRESPONDANCE AVEC LA VERSION ANTERIEURE DE LA CERTIFICATION

Ancienne version 2011	Nouvelle version
<p style="text-align: center;">Activité 1</p> <p style="text-align: center;">Réaliser le transport et la livraison de marchandises en sécurité, de façon autonome et optimisée, avec un véhicule de type savoyard de plus de 3.5 tonnes de Poids Total Autorisé en Charge (PTAC).</p>	<p style="text-align: center;">Activité 1 :</p> <p style="text-align: center;">Réaliser le transport et la livraison de marchandises avec un véhicule de plus de 3.5 tonnes de PTAC</p>
	<p style="text-align: center;">Activité 2 :</p> <p style="text-align: center;">Assurer un rôle commercial et la gestion administrative de son poste</p>

## **3.2. ACTIVITE 1 : REALISER LE TRANSPORT DE MARCHANDISE AVEC UN VEHICULE DE PLUS DE 3.5 TONNES DE PTAC.**

### **3.2.1. Définition et description de l'activité**

Le conducteur de transport routier vérifie quotidiennement, l'état du véhicule et les éléments de sécurité. Il réalise la prestation de transport en conduisant le véhicule jusqu'au point d'enlèvement ou de livraison de la marchandise, dans le respect de la réglementation en matière de circulation routière.

Tout au long de sa prestation, notamment dans des zones potentiellement « sensibles » en matière de sécurité, le conducteur doit faire preuve de vigilance au regard des éventuels risques de vols, dégradation de matériel, etc....Il fait face aux aléas qui se présentent, incidents, accidents... et en informe les services concernés (services techniques ou d'exploitation).

En cas de panne ou devant toute anomalie, il pose un diagnostic et peut effectuer un dépannage simple.

### **3.2.2. Contexte de réalisation**

Sauf cas exceptionnel, le conducteur de transport routier exerce cette activité seul.

Les conditions de mise en œuvre de cette activité peuvent varier selon l'activité de l'entreprise. Le conducteur de transport routier devra se conformer aux réglementations et notamment aux protocoles de sécurité garantissant l'intégrité des personnes et des biens.

### **3.2.3. Relations internes et externes**

Relations internes :

- sa hiérarchie,
- le service d'exploitation,
- les autres conducteurs.

Relations externes :

- la police ou la gendarmerie lors d'éventuels contrôles,
- les autres usagers de la route,
- les agents chargés des contrôles.

### **3.2.4. Moyens techniques et outils mobilisés**

- Véhicule adapté à la marchandise transportée (frigorifique, porte-conteneurs, citerne...)
- Documents du véhicule (assurance, carte grise, procès-verbal du contrôle technique...)
- Documents de travail (itinéraire, feuille de route, planning...)
- Matériel de sécurité : éthylotest, extincteur, trousse de secours, marteau brise-glace, lampe autonome, chasuble, triangle...
- Équipement de dépannage : roue de secours, clefs, vérin, cales, barre de roue
- Moyen de communication (téléphone, radio...)

### **3.2.5. Compétences liées à l'activité**

- C1 - Effectuer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises
- C2 - Conduire et manœuvrer un véhicule de plus de 3,5t de PTAC
- C3 - Prévenir les risques liés au métier et réagir en cas d'accident
- C4 - Diagnostiquer une anomalie et effectuer un dépannage simple

### **3.3. ACTIVITE 2 : ASSURER UN ROLE COMMERCIAL ET LA GESTION ADMINISTRATIVE DE SON POSTE**

#### **3.3.1. Définition et description de l'activité**

Le conducteur de transport routier prend les consignes auprès du service exploitation et vérifie la présence à bord et la validité des documents nécessaires au transport. Il prépare le transport qu'il devra réaliser dans un souci de logique et de sécurité.

Il charge et décharge la marchandise ou aide à le faire selon les circonstances. Il en est le responsable jusqu'à leur réception par le client.

Il remplit, fait signer et ventile les documents aux services concernés. Le conducteur est porteur de l'image de l'entreprise auprès des autres usagers de la route, des fournisseurs et de la clientèle.

En cours et / ou en fin de prestation, il rend compte au service exploitation des éléments liés à son activité (gestion de caisse, frais divers engagés, anomalies de service ou liées au véhicule...).

#### **3.3.2. Contexte de réalisation**

Le conducteur de transport routier exerce cette activité en partie seul et en partie en relation avec les clients et les fournisseurs. Il reçoit ses consignes de travail de son supérieur hiérarchique ou du service exploitation. Il est parfois assisté lors des opérations de chargement et de déchargement de la marchandise, selon le contexte de réalisation de la prestation.

#### **3.3.3. Relations internes et externes**

Relations internes:

- sa hiérarchie,
- le service d'exploitation,
- le service comptable,
- le service des achats,
- le service des expéditions,
- les autres conducteurs de l'entreprise.

Relations externes :

- le personnel de quai pour le chargement et déchargement des marchandises,
- les fournisseurs,
- les clients,
- les sous-traitants,
- les agents chargés des contrôles.

#### **3.3.4. Moyens techniques et outils mobilisés**

- Véhicule adapté à la marchandise transportée (frigorifique, porte-conteneurs, citerne...)
- Documents du véhicule (assurance, carte grise, procès-verbal du contrôle technique...)
- Documents spécifiques liés à la matière dangereuse transportée s'il y a lieu
- Outil numérique (selon l'équipement de l'entreprise)
- Outils de navigation routière (cartes papiers, GPS...)
- Documents de livraisons (planning, commandes, factures, bordereaux de livraison...)
- Transpalette
- Hayon élévateur
- Moyen de communication (téléphone, radio...)

#### **3.3.5. Compétences liées à l'activité**

- C5 - Préparer et organiser le transport de marchandises
- C6 - Effectuer les opérations de chargement et de livraison des marchandises
- C7 - Renseigner les documents et transmettre les informations

## 4. COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'EMPLOI TYPE

### 4.1. LISTE DES COMPETENCES ASSOCIEES A L'EMPLOI TYPE

Compétence 1	Effectuer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises
Compétence 2	Conduire et manœuvrer un véhicule de plus de 3,5t de PTAC
Compétence 3	Prévenir les risques liés au métier et réagir en cas d'accident
Compétence 4	Diagnostiquer une anomalie et effectuer un dépannage simple
Compétence 5	Préparer et organiser le transport de marchandises
Compétence 6	Effectuer les opérations de chargement et de livraison des marchandises
Compétence 7	Renseigner les documents et transmettre les informations

## **4.2. COMPÉTENCE 1 : EFFECTUER LES CONTRÔLES DE SÉCURITÉ AVANT, PENDANT ET APRÈS LE TRANSPORT DE MARCHANDISES**

### **4.2.1. Description de la compétence**

En tenant compte du type de véhicule, le conducteur de transport routier effectue chaque jour les opérations de prise en main et de fin de poste afin de vérifier les niveaux et l'état général du véhicule.

A l'intérieur, il s'assure du bon état général du poste de conduite (bonne visibilité, propreté, siège, ceinture de sécurité...). A l'extérieur, il contrôle l'état de la carrosserie, des freins, des feux, les pneumatiques et recherche des fuites éventuelles.

Après la mise en route, il effectue une checklist de son tableau de bord.

Pendant le service, il veille au fonctionnement correct du véhicule et du matériel embarqué et surveille les indicateurs du tableau de bord. En cas de danger, il prend les mesures qui s'imposent (éventuellement l'arrêt immédiat) et en réfère à sa hiérarchie.

A l'issue du service, il vérifie l'état général intérieur et extérieur du véhicule et signale les anomalies constatées aux services concernés.

Les contrôles sont essentiellement d'ordre visuel mais aussi olfactif et auditif.

Le conducteur de transport routier s'assure également que les équipements de sécurité réglementaires (extincteurs, lampe autonome et panneaux intérieurs) sont présents et en bon état de marche.

### **4.2.2. Savoir-faire**

- Réaliser les opérations de contrôle à la prise en main du véhicule :
  - o Avant le démarrage du véhicule :
    - les contrôles visuels de l'état général du véhicule et des différents organes,
    - la vérification des niveaux,
    - l'état des courroies,
    - l'état des pneumatiques,
    - le bon fonctionnement des assistances, accessoires et feux de signalisation,
    - la propreté et la visibilité de l'espace cabine : pare-brise, rétroviseurs (propreté, fixation, absence de fêlures)
    - la validité et l'état du matériel de sécurité (extincteur)
    - le bon fonctionnement du klaxon et de la radio ;
  - o Après le démarrage :
    - à la mise sous tension, la lecture et l'interprétation des pictogrammes du tableau de bord,
    - à la mise en route du moteur, le contrôle des témoins du tableau de bord,
    - le bon fonctionnement des freins,
    - le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité (portes, systèmes d'aide à la conduite...),
    - le bon fonctionnement du matériel embarqué.
- Localiser les points de contrôle et les équipements.
- Vérifier et compléter si nécessaire les divers niveaux, localiser les fuites éventuelles.
- Faire le plein de carburant.
- Interpréter les indications du tableau de bord.
- Appliquer les procédures de signalement des dysfonctionnements.
- Savoir utiliser l'ensemble des équipements embarqués.
- Devant toute anomalie, alerter le service compétent en suivant la procédure interne.

### **4.2.3. Connaissances associées**

- Propriétés des divers fluides et leur utilisation.
- Chaîne cinématique du véhicule.
- Conséquences d'une mauvaise vérification.
- Procédures internes en matière de prise en charge du véhicule.
- Équipement de sécurité réglementaire.

### **4.2.4. Attitudes et aptitudes**

Le conducteur de transport routier fait preuve de rigueur dans ses opérations de contrôle. Il utilise les sens lui permettant de détecter une anomalie ou un dysfonctionnement (vue, ouïe, odorat, toucher...). Il a le sens de l'hygiène et du respect de l'environnement (pollution causée par une fuite, gestion des déchets...).

#### **4.2.5. Critères de performance**

- Le temps nécessaire à la prise en main du véhicule est prévu.
- L'état général du véhicule intérieur et extérieur est vérifié avant le départ et au retour.
- Le contrôle des éléments de sécurité et des équipements annexes est effectué.
- Les indications du tableau de bord et de l'enregistreur de données ou du système d'aide à l'exploitation sont prises en compte tout au long du service.
- En cas de danger, le véhicule est immobilisé en sécurité.
- Les anomalies ou dégradations constatées sont corrigées et signalées aux services compétents.

### **4.3. COMPÉTENCE 2 : CONDUIRE ET MANŒVRER UN VÉHICULE DE PLUS DE 3,5T DE PTAC**

#### **4.3.1. Description de la compétence**

Le conducteur de transport routier doit, en fonction du gabarit du véhicule, du chargement, des conditions climatiques, du trafic, de la topographie et la nature des lieux, transporter la marchandise en respectant à tout moment les règles de sécurité et de manière à optimiser son temps de travail. Le conducteur adapte son allure, adopte une conduite rationnelle et optimisée, anticipe tout évènement pouvant gêner sa route et si besoin, il effectue les manœuvres nécessaires à la mise en place ou au stationnement en sécurité du véhicule. Il a le souci de prendre soin de la marchandise transportée ainsi que de minimiser les coûts d'exploitation du véhicule (consommation, entretien...). Il adopte un comportement professionnel avec les autres usagers de la route.

#### **4.3.2. Savoir-faire**

- Adopter un comportement respectueux avec les autres usagers de la route
- Apprécier les distances et adapter l'allure
- Maîtriser les différents mouvements du véhicule (marche arrière, rayon de braquage...) et effectuer les manœuvres avec précision de jour comme de nuit
- Adapter sa conduite aux conditions climatiques et aux autres usagers de la route
- Rester concentré et vigilant à tout moment
- Anticiper les dangers potentiels
- Conduire de façon rationnelle et optimisée afin d'éviter une surconsommation de carburant et d'économiser le moteur
- Alerter sur les perturbations du réseau

#### **4.3.3. Connaissances associées**

- Code de la route et réglementation régissant les transports routiers de marchandises
- Réseau routier
- Impact de la vitesse et de la charge sur la consommation et sur les distances de freinage et d'arrêt
- Fonctionnement du véhicule mis à disposition

#### **4.3.4. Attitudes et aptitudes**

Le conducteur est consciencieux dans l'application du code de la route. Il reste calme et maître de lui en toutes circonstances. Il reste concentré sur la conduite et vigilant en permanence. Il a de bons réflexes pour pouvoir réagir rapidement en cas de problèmes. Il est soucieux de préserver la marchandise transportée. Il reste courtois avec les autres usagers de la route.

#### **4.3.5. Critères de performance**

- La conduite est adaptée en fonction de l'état de la route et des conditions météorologiques
- La conduite est rationnelle et la vitesse est adaptée à la situation
- L'ensemble des réglementations applicables est respecté
- Les règles de sécurité sont respectées
- Le comportement du conducteur avec les autres usagers de la route est professionnel
- Les éléments du tableau de bord et le comportement du véhicule en circulation sont pris en compte
- Les manœuvres sont précises et sûres
- Les manœuvres sont réalisées dans un temps raisonnable, en sécurité et dans l'espace déterminé

#### **4.4. COMPÉTENCE 3 : PREVENIR LES RISQUES LIÉS AU MÉTIER ET RÉAGIR EN CAS D'ACCIDENT**

##### **4.4.1. Description de la compétence**

Le conducteur de transport routier est confronté par son activité à des dangers, notamment ceux liés à la route et aux lieux de manutention. Il doit en avoir conscience et appliquer les règles de sécurité. Il porte son équipement de protection individuel (EPI) et adopte une hygiène de vie lui permettant de réaliser son métier en toute sécurité. Il est concentré en permanence sur sa conduite. Il maîtrise son véhicule en toute circonstance, en circulation comme à l'arrêt, afin d'assurer sa sécurité, celle des autres usagers de la route et l'intégrité de son véhicule et de son chargement.

Il connaît les procédures de protection, d'alerte et de secours. En cas de problème (accident de la route, caillassage, panne...) il réagit rapidement et posément. Il en informe son entreprise et il préserve la marchandise. Il sait remplir correctement un constat amiable.

##### **4.4.2. Savoir-faire**

- Appliquer les temps de pauses règlementaires dans les longs parcours afin de garder une attention optimale lors de la conduite
- En présence d'un accident, appliquer les règles de sécurité (spill kit si présent...)
- Alerter en donnant le maximum d'informations nécessaires pour l'intervention des secours
- Protéger la zone de l'accident afin d'éviter tout sur accident
- Secourir dans la mesure du possible
- Mettre le véhicule en sécurité
- Mettre en œuvre les techniques de lutte contre les incendies
- Renseigner correctement le constat amiable et le transmettre à sa hiérarchie dans les plus brefs délais
- Relater au service exploitation, de façon concise, écrite ou orale, les circonstances de l'accident et ses conséquences

##### **4.4.3. Connaissances associées**

- Réglementation relative à la sécurité routière
- Règles de sécurité pour accéder au véhicule (3 points d'appui à respecter...)
- Facteurs de risques de la route (vitesse, alcool, téléphone au volant...)
- Conséquences de la consommation d'alcool, de kava, de certains médicaments et drogues sur le corps humain, notamment sur la vigilance
- Principes d'une bonne hygiène de vie (sommeil, alimentation...)
- Risques professionnels inhérents à l'activité
- Protocole de sécurisation des personnes et des biens
- Procédures d'alerte en cas d'accident

##### **4.4.4. Attitudes et aptitudes**

Le conducteur adopte une hygiène de vie adéquate (pas d'alcool, pas de drogue, repos, bonne alimentation, ...). Il est rigoureux dans l'application des règles de sécurité. Il reste toujours attentif à son environnement lors des périodes de conduite. Il fait preuve de concentration, de calme et reste maître de lui en toutes circonstances. Il gère son stress et est réactif en cas d'incident ou d'accident.

##### **4.4.5. Critères de performance**

- Les règles d'hygiène de vie inhérentes à l'exercice du métier sont connues et respectées
- Les règles de sécurité sont connues et appliquées (montée et descente équipements de protection individuels, optimisation des interruptions de conduite...)
- Le véhicule est maîtrisé en toutes circonstances
- En cas d'accident :
  - o Le conducteur reste calme et fait preuve de sang-froid,
  - o les mesures de protection, d'alerte et de secours sont correctement prises,
  - o le matériel et la marchandise sont protégés au mieux contre une aggravation des dommages subis,
  - o l'entreprise est informée,
  - o le constat à l'amiable est renseigné correctement, de façon exhaustive, précise et transmis dans les délais.

## **4.5. COMPÉTENCE 4 : DIAGNOSTIQUER UNE ANOMALIE ET EFFECTUER UN DÉPANNAGE SIMPLE**

### **4.5.1. Description de la compétence**

Le conducteur de transport routier est capable de déceler une anomalie lors de la prise en main du véhicule, pendant et après son utilisation. Il identifie la gravité ou l'urgence selon l'alerte donnée par les voyants du tableau de bord ou le contrôle visuel réalisé. Le conducteur localise la panne et procède lui-même à la réparation en cas de dépannage simple. En cas de panne plus complexe ou d'impossibilité à réparer sur place, il en réfère au service compétent. Pour cela il devra faire preuve de précision afin que le dysfonctionnement soit bien compris par la personne responsable du dépannage (service technique de l'entreprise, garage, ...). Il identifie les anomalies graves pouvant porter atteinte à la sécurité et nécessitant l'arrêt immédiat du véhicule.

### **4.5.2. Savoir-faire**

- Repérer les différents circuits, identifier les organes d'un véhicule et apprécier leur état
- Identifier l'élément qui pose problème
- Rechercher et comprendre les informations contenues dans le manuel du constructeur
- Utiliser et interpréter les informations fournies par les instruments de bord
- Basculer une cabine
- Procéder à un dépannage simple (relais, fusibles, ampoules...)
- Repérer et différencier les effets et les causes des pannes
- Mesurer l'incidence d'une panne constatée et les risques d'aggravation
- Décrire de façon précise et avec les termes techniques la panne ou le dysfonctionnement

### **4.5.3. Connaissances associées**

- Chaîne cinématique du véhicule ainsi que ses options (hayon, ...)
- Emplacement, rôle et principe de fonctionnement des principaux circuits et organes équipant le véhicule
- Causes des pannes principales et interventions de dépannage simples
- Signification des différents éléments d'information présents sur le tableau de bord

### **4.5.4. Attitudes et aptitudes**

Le conducteur de transport routier est rigoureux dans sa recherche d'anomalie. Il utilise les sens lui permettant de détecter un dysfonctionnement (vue, ouïe, odorat, toucher...). Il fait preuve de discernement dans sa capacité à effectuer la réparation lui-même ou à transmettre à la personne compétente. Il est réactif face à une défaillance pour éviter tout risque d'aggravation ou d'accident. Il est précis dans l'information qu'il donne à ses collègues ou supérieurs hiérarchiques.

### **4.5.5. Critères de performance**

- La chaîne cinématique est connue
- Les rôles et principes de fonctionnement des principaux circuits et organes équipant le véhicule sont connus
- Les éventuelles anomalies avant, pendant et après la mise en route sont repérées et signalées
- Les organes et circuits en cause sont identifiés et localisés
- La description du dysfonctionnement est précise et complète
- Le dépannage d'une anomalie mineure est effectué et efficace (relais, fusible, ampoule...)
- Les mesures visant à éviter l'aggravation de la panne sont prises

## **4.6. COMPÉTENCE 5 : PRÉPARER ET ORGANISER LE TRANSPORT DE MARCHANDISE**

### **4.6.1. Description de la compétence**

Avant le départ, le conducteur de transport routier prend connaissance de sa feuille de service /ordre de mission et des consignes d'exploitation. En fonction de ces éléments, il prépare son trajet à l'aide des outils tels que le système d'aide à l'exploitation, des cartes routières ou tout autre moyen de préparation d'itinéraire (informatique, GPS...) en tenant compte de la marchandise à transporter, du véhicule et du respect des réglementations. Il prépare un plan de chargement des marchandises. Il se tient informé à tout moment des éléments pouvant influencer sur ses transports (risques climatiques, ralentissements, accidents, routes fermées ou bloquées, travaux). Il s'assure que les moyens de communication dont il dispose fonctionnent correctement de façon à rester en contact avec son entreprise. En cas d'anomalie, il en avise l'exploitation.

Il s'assure à tout moment de la présence à bord et de la validité des documents de transport, ceux du véhicule (carte grise, assurance, constat amiable...) et de son permis de conduire.

### **4.6.2. Savoir-faire**

- S'assurer de la présence des documents administratifs du véhicule
- S'assurer de la présence des documents de transport des marchandises
- Lire et interpréter une carte routière et un plan
- Utiliser les logiciels de navigation routière
- Calculer les temps de parcours
- Préparer son plan de chargement
- Connaître les divers réseaux d'informations routières et savoir les consulter
- S'informer sur les perturbations du réseau routier
- Exploiter les informations recueillies afin d'organiser logiquement sa tournée
- Utiliser les moyens de communication mis à disposition (téléphone, informatique, radio...) à bon escient

### **4.6.3. Connaissances associées**

- Caractéristiques du véhicule
- Calculs de base : distance/temps
- Appareils mis à disposition (communication, logiciel de navigation...)

### **4.6.4. Attitudes et aptitudes**

Le conducteur fait preuve de réactivité. Il est rigoureux et organisé.

### **4.6.5. Critères de performance**

- Les ordres de mission sont analysés et pris en compte
- Les horaires, les arrêts et l'itinéraire sont connus
- La présence et la validité des documents du véhicule et du conducteur sont contrôlées (carte grise, assurance, permis de conduire, constat amiable...)
- L'organisation adoptée par le conducteur est optimale
- Le plan de chargement est préparé
- L'itinéraire respecte les contraintes réglementaires
- Les risques pouvant influencer sur l'optimisation de la livraison (risques climatiques, ralentissement, accidents, routes fermées ou bloquées, travaux) sont pris en compte tout au long de la prestation de manière effective et régulière
- L'utilisation des moyens de communication est maîtrisée et conforme aux attendus de l'entreprise

## **4.7. COMPÉTENCE 6 : EFFECTUER LES OPÉRATIONS DE CHARGEMENT ET DE LIVRAISON DES MARCHANDISES**

### **4.7.1. Description de la compétence**

Le conducteur charge et décharge son véhicule en tenant compte des impératifs horaires, des lieux de livraison et des consignes de sécurité. Il prend les dispositions nécessaires en fonction de la nature des produits chargés, notamment ceux nécessitant des moyens spécifiques (produits frais, surgelés, matières dangereuses, animaux...). Il fait preuve de grande vigilance pour lui et pour son environnement en appliquant les procédures de sécurité.

Il utilise les moyens de chargement mis à sa disposition (hayon élévateur, transpalette, diable, ...) et s'assure du bon déroulement du chargement lorsqu'une tierce personne le fait.

Il a la responsabilité du bon arrimage des marchandises, ainsi que de leur bonne répartition dans le véhicule en fonction des poids transportés et des capacités de son véhicule.

Dans un souci de qualité de service, il vérifie l'état des marchandises chargées afin de pouvoir garantir leur bon et éviter ainsi tout désagrément lié à la livraison d'un produit endommagé. Il émet des réserves, voire refuse de la marchandise non conforme, et en informe sa hiérarchie.

Le conducteur de transport routier a ici, un rôle de représentant commercial de l'entreprise. Il adopte un comportement conforme aux attendus et à l'image de marque de la société.

### **4.7.2. Savoir-faire**

- Maîtriser les équipements du véhicule (systèmes d'ouverture, bâches, hayon, suspension pneumatique...).
- Identifier les différents types de support de charge
- Disposer les marchandises de façon rationnelle, en fonction de leurs poids et de l'ordre des livraisons
- Sécuriser l'arrimage de la marchandise
- Utiliser les appareils de manutention mis à sa disposition (hayon élévateur, transpalette, diable, ...)
- Appliquer les gestes et postures adaptés, ainsi que les protocoles de sécurité
- Utiliser les EPI adaptés à la situation
- Contrôler l'état de la marchandise

### **4.7.3. Connaissances associées**

- Techniques de communication
- Notions de base de répartition de la charge
- Règles et méthodes d'arrimage des marchandises transportées
- Règlementation concernant le transport des différents produits :
  - o denrées périssables (respect de la chaîne du froid, froid positif, froid négatif...),
  - o matières dangereuses,
  - o animaux vivants...

### **4.7.4. Attitudes et aptitudes**

Le conducteur est rigoureux et organisé. Il est à l'écoute des fournisseurs et des clients. Il est courtois et reste calme en toute situation. Il fait preuve de politesse. Il est ponctuel et respecte les plannings de livraison. Il a une tenue vestimentaire adaptée (propreté, port éventuel d'une tenue de travail imposée...)

### **4.7.5. Critères de performance**

- La prise en charge des marchandises est réalisée dans le respect des contraintes liées au plan de chargement (contrôle des marchandises, réserves, répartition des masses,...)
- Les EPI adaptés sont portés
- Le chargement, l'arrimage et le déchargement sont effectués dans le respect des consignes reçues et en sécurité
- Les choix des moyens de levage et de manutention sont adaptés
- Les appareils de manutention sont utilisés de façon appropriée et en sécurité
- La livraison des marchandises est optimisée par rapport aux contraintes fixées (localisation géographique, horaires à respecter, etc...)
- La livraison des marchandises est optimisée par rapport au type de marchandise (matières dangereuses, denrées périssables, etc...)
- Les règles de politesse et de courtoisie sont respectées

## **4.8. COMPÉTENCE 7 : RENSEIGNER LES DOCUMENTS ET TRANSMETTRE LES INFORMATIONS**

### **4.8.1. Description de la compétence**

Le conducteur de transport routier collecte en début de prestation tous les documents nécessaires au traitement administratif des marchandises. Il renseigne les documents de transport liés à la prise en charge de la marchandise, s'assure qu'ils sont émargés et conformes à la réglementation en vigueur et aux consignes de l'entreprise. Il peut être amené à effectuer des encaissements et à acquitter des factures.

En fin de prestation, le conducteur de transport routier transmet au service concerné les éléments permettant de facturer la prestation, d'analyser les temps de travail, d'assurer la maintenance du véhicule, ainsi que les paiements reçus, les justificatifs de consommation de carburant et de frais de déplacements. Il communique toute information essentielle au traitement de ces documents.

Il rend compte de son activité et de toutes difficultés rencontrées à son supérieur hiérarchique et/ou au service exploitation.

### **4.8.2. Savoir-faire**

- Renseigner les documents nécessaires à l'exécution d'un transport en fonction de la réglementation en vigueur et des procédures de l'entreprise
- Renseigner, contrôler et vérifier le bon émargement des documents accompagnant la marchandise
- Vérifier la validité des documents en fonction de leur destination
- Ventiler les documents en fonction de leur destination, et communiquer les informations nécessaires
- Gérer une caisse
- Utiliser les outils de gestion commerciale numérique

### **4.8.3. Connaissances associées**

- Réglementation en vigueur concernant les documents obligatoires
- Opérations arithmétiques de base
- Procédures de l'entreprise

### **4.8.4. Attitudes et aptitudes**

Le conducteur doit faire preuve de rigueur et de discrétion. Il se montre courtois et disponible.

### **4.8.5. Critères de performance**

- Les documents de transport sont présents et correctement rédigés (lettre de voiture, factures, encaissements, document des douanes, etc.....)
- La ventilation des documents de transport et autres documents administratifs est réalisée après chaque retour à la société
- La gestion de la caisse est adaptée et les comptes sont justes
- Le compte rendu d'activité fait dans les meilleurs délais au service d'exploitation est précis et complet

## 5. GLOSSAIRE TECHNIQUE DE L'EMPLOI

### C

#### **Chaîne cinématique**

C'est la chaîne de la transformation du mouvement. Elle est composée par l'ensemble des organes du véhicule permettant son mouvement. Pour faire simple, cette chaîne est constituée du moteur, de l'embrayage, de la boîte de vitesses et des roues.

#### **Code de la route**

Le code de la route ou droit routier est l'ensemble des lois et règlements relatifs à l'utilisation des voies publiques (trottoirs, chaussées, autoroutes, etc.) par les usagers (piétons, cyclistes, deux-roues à moteur, automobilistes, etc.)

#### **Conduite rationnelle**

Conduite souple et adaptée, sans accélération ou freinage brusque, en anticipant en permanence les divers dangers ou imprévus de la route

#### **Conduite optimisée**

Choisir le bon régime moteur afin d'éviter une surconsommation de carburant, utiliser les systèmes de ralentissement pour éviter surchauffe et usure des plaquettes de frein

### D

#### **Diable**

Petit chariot à deux roues basses qui sert à transporter des caisses, des objets lourds

### E

#### **EPI ou équipement de protection individuelle**

Un équipement de protection individuelle (EPI) protège un individu contre un risque donné, et selon l'activité qu'il sera amené à exercer. D'une manière générale, l'ensemble du corps peut et doit être protégé. Il s'agit généralement d'un vêtement professionnel, casque, lunettes, chaussures de sécurité, gants...

### H

#### **Hayon élévateur**

Un hayon élévateur ou une plate-forme élévatrice est un système de plate-forme élévatrice disposé à l'arrière de la caisse d'un camion. Il permet d'y disposer de lourdes charges et d'effectuer la manutention sans devoir mettre le véhicule à quai. Ce système est composé d'une partie hydraulique et électrique.

### P

#### **PTAC ou Poids Total Autorisé en Charge**

C'est le poids (ou la masse) maximal autorisé pour un véhicule routier. Elle comprend le poids du véhicule à vide, la charge maximale de marchandises (charge utile) ainsi que le poids maximal du chauffeur et de tous les passagers.

### S

#### **Service d'exploitation**

Le service d'exploitation comprend en général les personnes chargées de la régulation, de la gestion des plannings, le service méthodes, les contrôleurs, le personnel de maintenance.

### T

#### **Transpalette**

Petit chariot de manutention, manuel ou électrique, possédant deux branches qui se glissent sous des palettes pour les soulever légèrement et les déplacer sur de faibles distances.

## 6. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

### A

#### **Activité type**

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

#### **Allègement de formation**

Possibilité pour un stagiaire de ne pas suivre les enseignements ou de ne pas réaliser un stage pratique obligatoire mais celui-ci a cependant l'obligation de subir les épreuves de certification.

#### **Attitude**

L'attitude est « l'état d'esprit » d'un sujet vis-à-vis d'un autre objet, d'une action, d'un individu ou d'un groupe. Le savoir-être de quelqu'un. C'est une prédisposition mentale à agir de telle ou telle façon. Elle désigne surtout une intention et n'est donc pas directement observable.

#### **Aptitude**

Les aptitudes sont les prédispositions d'un individu pour accomplir une tâche donnée. C'est une notion qui se distingue de celle des compétences qui s'acquièrent davantage avec l'expérience. Les aptitudes s'opposent aux attitudes dans le sens où les premières mettent l'accent sur la performance tandis que les deuxièmes relèvent davantage la personnalité d'une personne en lien avec ses valeurs et ses intérêts.

### C

#### **Certificat**

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

#### **Certificat de Compétences Essentielles (CCE)**

C'est un certificat délivré par la Nouvelle-Calédonie qui valide la maîtrise des compétences essentielles qui constituent un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes nécessaires à une intégration dans le monde professionnel. Elles sont également nécessaires à l'épanouissement et au développement personnel des individus, à leur inclusion sociale, à une citoyenneté active.

#### **Certificat professionnel unitaire (CPU)**

Les certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie sont constituées d'un ou plusieurs certificats professionnels unitaires qui correspondent à une activité de l'emploi et aux compétences qui sont attendues pour la réaliser. A l'issue de l'évaluation par le jury, celui-ci peut délivrer l'ensemble des CPU constituant le diplôme qui est alors délivré au candidat ou seulement une partie de ces CPU. Le candidat dispose alors de 5 ans pour finaliser son parcours de certification et valider les CPU manquants.

#### **Certification professionnelle**

Une certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

#### **Compétence professionnelle**

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

#### **Connaissance**

La connaissance correspond à l'ensemble structuré des informations assimilées et intégrées dans un cadre de référence qui permet à l'entreprise de conduire ses activités et d'opérer dans un contexte spécifique, en mobilisant pour ce faire des interprétations différentes, partielles et pour partie contradictoires.

#### **Critère de performance**

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

#### **Compétence transversale**

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles

### D

#### **Diplôme**

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

**E****Emploi type**

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

**Epreuve**

Il s'agit d'un temps d'une durée prédéfinie durant lequel les compétences acquises par le candidat vont être évaluées. Selon la compétence à évaluer, elles peuvent être de plusieurs natures : mise en situation proche de l'exercice réelle, questionnaire à choix multiple, étude de cas, entretien avec le jury...

Le référentiel de certification précise le nombre, la nature, le contenu et la durée de chacune des épreuves que devra subir le candidat pour valider l'ensemble des compétences.

**Equivalence de CPU**

L'équivalence est accordée à un candidat qui justifie d'avoir obtenu un diplôme ayant des contenus équivalents ou très proches de la certification visée. Le candidat de la voie formation ne suit pas les enseignements ou ne réalise pas les stages pratiques obligatoires et ne subit les épreuves de certification.

**Evaluation**

Processus d'attestation officielle des acquis d'apprentissage réalisés par la délivrance d'unités ou de certifications : Ensemble des méthodes et procédures utilisées pour apprécier ou juger la performance (savoirs, savoir-faire et/ou compétences) d'un individu, et débouchant habituellement sur la certification.

**F****Formacode®**

Le thésaurus Formacode® créé par le Centre Inffo permet :

- d'indexer les domaines de formations mais aussi les publics, les moyens et méthodes pédagogiques, les types de certifications...
- de gérer des bases de données sur l'offre de formation
- d'explorer plus facilement des bases de données sur la formation
- d'établir un carrefour entre les nomenclatures « emplois » et « formations » (Rome, NSF et GFE)

**J****Jury**

Le jury regroupe l'ensemble des personnes chargées d'évaluer les candidats à une certification. Il est composé de professionnels exerçant eux-mêmes l'activité et/ ou de formateurs du secteur concerné.

**N****Niveau de certification ou de formation**

Il sert à indiquer le niveau de qualification nécessaire pour occuper un métier ou un poste dans le monde professionnel.

Cadre 2019	Nomenclature 1969	Niveau de formation
1		
2		
3	V	niveau BEP/CAP
4	IV	niveau baccalauréat ou brevet professionnel
5	III	niveau BTS / DUT
6	II	niveau Licence
7		niveau Master
8	I	niveau Doctorat

**Nomenclature des spécialités de formation - NSF**

La nomenclature des spécialités de formation en usage actuellement est celle de 1994. Elaborée dans le cadre du CNIS, elle a pour vocation de couvrir l'ensemble des formations, quel qu'en soit le niveau :

- initiales ou continues,
- secondaires ou supérieures,
- professionnelles ou non.

**P****Plateau technique**

Il s'agit de l'ensemble des locaux, équipements, outillages individuels ou collectifs, matières d'œuvre ou documentations nécessaires pour l'organisation des épreuves de certification.

**Q****Questionnaire à choix multiple (QCM)**

Un questionnaire à choix multiples (QCM) est un outil d'évaluation dans lequel sont proposées plusieurs réponses pour chaque question. Une ou plusieurs de ces propositions de réponse sont correctes. Les autres sont des réponses erronées, également appelées « distracteurs ». Le QCM permet de voir qu'un candidat a bien compris et retenu une réponse juste et qu'il est capable d'identifier les erreurs.

**R****Référentiel de certification (RC)**

Le référentiel de certification est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté de création du diplôme) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Le référentiel de certification est établi à partir des activités et compétences professionnelles détaillées dans le référentiel professionnel

Il décrit notamment :

- les modalités et procédures d'évaluation et notamment la nature des évaluations,
- leur durée,
- la composition du jury et la qualité des évaluateurs,
- la description du plateau technique,
- les voies d'accès à la certification,
- les éventuelles conditions particulières d'obtention.

**Référentiel Professionnel (RP)**

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

**Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC)**

Il s'agit d'un site Internet qui répertorie l'ensemble des certifications professionnelles reconnues par la Nouvelle-Calédonie qu'elles soient délivrées par la Nouvelle-Calédonie, l'Etat, les branches professionnelles ou tout autre certificateur public ou privé.

**Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)**

Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois est géré par Pôle Emploi. Il est constitué de fiches métiers qui font le lien avec le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

**S****Savoir (voir connaissance)**

Le savoir est une donnée, un concept, une procédure ou une méthode qui existe à un temps donné hors de tout sujet connaissant et qui est généralement codifié dans des ouvrages de référence.

**Savoir-faire**

Le savoir-faire est constitué de l'ensemble des tâches et des pratiques de travail qui y est associé mis en œuvre dans le cadre des situations de travail rencontrées dans l'emploi visé par la certification.

**Savoir-faire technique**

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, la capacité à opérer et à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

**Savoir-faire relationnel (savoir être)**

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

**Savoir-faire organisationnel (savoir être)**

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

**V****Validation des acquis de l'expérience**

Reconnue depuis 2010 par le code du travail, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales, afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue) selon des dispositions définies par chaque certificateur.

## 7. REVISION DES REFERENTIELS

### INGENIERIE DE CERTIFICATION

- Catherine **CATALDO**, DFPC, ingénieure en certification professionnelle
- Dominique **FAUDET-BAUVAIS**, DFPC, directrice adjointe

### EXPERTISE TECHNIQUE

- Anne **SEBIRE-LOUIS**, DITTT, chef de bureau, service de la sécurité routière